

Conférence Interministérielle Santé publique

10 février 2021

Rapport

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Jan Bertels, chef de cabinet + Ri De Ridder, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Ben Weyts, Ministre	Gouvernement flamand, Ministre de l'Enseignement
○ Caroline Désir, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Enseignement
○ Lydia Klinkenberg, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone, Ministre de l'Enseignement

<ul style="list-style-type: none"> ○ Carole Schirvel, commissaire-adjointe du Gouvernement ○ Dirk Ramaekers, Président de la TF Vaccination ○ Augustin Coppée, conseiller ○ Laurence de l'Escaille, conseillère 	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Xavier De Cuyper, Administrateur général	AFMPS
○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Coordinatrice du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Frank Robben, administrateur-général	E- Health
○ Paul Pardon	Président RMG
○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

1. Politique en matière de COVID 19

1.1. Testing & tracing

1.1.1. Lancement d'un projet pilote de test de salive chez les enseignants dans l'éducation : approbation (Commissariat)

Le Ministre Weyts estime tout d'abord qu'il faut modifier le projet de communiqué de presse : celui-ci donne l'impression que la situation est alarmante dans les écoles, ce qui ne correspond pas à la réalité. Il importe avant tout de garder les écoles ouvertes, la mesure proposée ici étant une mesure de prévention ; cette remarque est partagée par les autres Ministres de la Conférence.

La Ministre Linard précise marquer son accord avec la phase pilote mais qu'il est trop tôt pour accepter maintenant une possibilité d'élargissement dans un 2^{ième} temps. Lors de la réunion préparatoire, il a été décidé d'une première évaluation après 3 semaines et une 2^{ième} après 6 semaines. Elle propose donc que la conférence interministérielle revienne sur la question de l'élargissement après ces 2 évaluations. Cette proposition est soutenue par la Ministre Glatigny.

Concernant le projet pilote, la Ministre Désir demande si l'on ne risque pas de réduire le champ d'application de ce dernier dès l'instant où le nombre d'enseignants dépasse le chiffre de 2500 : ne serait-il pas plus indiqué de parler en termes de nombre d'écoles et pas en termes de nombre de personnel enseignant ? Concernant la communication dans les écoles et l'engagement des parents et des enfants, elle ne voit pas encore les contours de ce qui est demandé ; elle précise qu'il est actuellement difficile de mobiliser les enseignants car ils sont déjà surchargés de travail et demande de ne pas encore alourdir leur tâche.

Le Ministre Weyts précise qu'en termes d'élargissement du projet, il importe de ne pas créer trop d'attentes auprès de certaines écoles, ces dernières souhaitant peut-être participer et se verraient

finalement interdire la possibilité d'y prendre part. Il se dit donc d'accord pour une possibilité d'élargissement mais pas à l'ensemble des écoles.

Le Ministre Vandembroucke est d'accord avec le principe de ne pas susciter de trop hautes attentes dans le chef des écoles ; il souligne cependant l'aspect très intéressant de la mobilisation dans les écoles, même si c'est limité à quelques écoles.

La Ministre Klinkenberg précise que la communauté germanophone est une petite région et que dans ce cadre-là, elle préfère ne pas participer au projet pilote.

Le ministre Antoniadis rappelle qu'il s'inquiète de l'organisation de ces projets pilotes dès l'instant où l'on ne serait pas en capacité de pouvoir élargir ledit projet, surtout que ce dernier utilise la technologie des PCR et donc pourrait rentrer en concurrence avec l'utilisation des tests PCR dans le cadre du testing.

Le professeur Herman Goossens précise que les tests PCR utilisés dans le cadre de ce projet pilote seront examinés par les 8 laboratoires de la plateforme bis ; un rapide calcul lui permet de préciser que l'on aura la capacité de pouvoir absorber ce nombre de tests supplémentaires.

Concernant l'aspect selon lequel il ne faudra pas être trop ambitieux par rapport à ce projet, il rappelle l'importance de pouvoir mobiliser les acteurs (parents/enfants/enseignants) sur ce dernier. Le principe de l'engagement tel que repris dans le projet pilote a un impact important quant à l'attitude que l'on peut adopter.

Le Ministre Beke est d'accord avec les commentaires qui ont été évoqués : il s'agira dans le communiqué de presse de bien préciser il y aura d'abord une évaluation du projet pilote et que si cette dernière est positive, l'on pourra alors envisager l'élargissement dudit projet.

CONCLUSION ET DECISIONS

- 1. Les membres de la CIM ainsi que les ministres de l'enseignement marquent leur accord sur la mise en place du projet pilote ainsi que sur la possibilité de voir ce dernier élargi après évaluation**

1.1.2. Mise à jour "Processus de détection du signal et de gestion des clusters ou des résurgences de nouveaux cas de covid-19 dans la population en date du 20/7/20" : état des lieux et étapes suivantes

Augustin Coppée fait un rapide résumé du document qui a été mis à disposition des membres (disponible sur le sharepoint).

La ministre Linard tout à fait d'accord d'améliorer et d'optimiser les processus sur les aspects techniques où informatiques dans le cadre de « l'outbreak management » ; elle souhaite néanmoins que l'on ne révolutionne pas l'entièreté des dispositifs qui ont déjà été mis en place et qui ont prouvé par ailleurs leur efficacité. Elle cite à ce propos un nombre important de protocoles qui se déroulent parfaitement le terrain.

CONCLUSION ET DECISIONS

2. Les membres de la CIM marquent leur accord sur la note proposée par le Commissariat

1.2. Opérationnalisation stratégie de vaccination COVID-19

Dirk Ramaekers fait un rapide compte-rendu de la situation.

Il apparaît que Moderna postpose d'une semaine sa livraison et que de plus, la livraison de la semaine du fin février sera réduite, ce qui va effectivement poser des problèmes organisationnels importants.

À la question de la ministre Morreale sur la possibilité de prendre langue avec Moderna afin de pouvoir par palier aux problèmes évoqués, Xavier De Cuyper rappelle que différentes démarches ont déjà été initiées au niveau européen : il apparaît que Moderna est actuellement dans l'incapacité de pouvoir fournir un calendrier stable de ses livraisons dans les prochaines semaines.

La ministre Morreale rappelle que cela pourra poser beaucoup de problèmes, surtout par rapport aux personnes qui ont reçu une première dose et qui bientôt vont être dans l'attente de recevoir une deuxième dose. Elle demande ce qu'il en est des 443.000 doses du vaccin AstraZeneca qui sont prévus dans le courant du mois de février.

Xavier De Cuyper précise que pour l'instant, l'on ne dispose uniquement que d'estimations et il n'y a pour l'instant que le vaccin Pfizer qui paraît pouvoir communiquer des données stables pour les semaines qui suivent.

Le Ministre Vandembroucke se dit d'accord sur la nécessité de communiquer sur les livraisons et sur l'incertitude des livraisons, de même sur le risque politique qui irait de pair avec les discussions ultérieures sur les groupes essentiels, surtout s'il s'agit de discussions publiques.

Concernant les fonctions critiques, il rappelle son souci déjà évoqué lors de la Conférence précédente. En effet, si l'on décide que le secteur évoqué par sa collègue puisse faire partie des fonctions critiques, d'autres groupes estimeraient devoir également en faire partie. L'on risque, par rapport aux groupes prioritaires qui ont été décidés, d'avoir du retard. C'est un véritable dilemme si l'on ouvre la discussion sur les fonctions essentielles actuellement car l'on risque effectivement de retarder toute la stratégie de vaccination et cela pourra susciter un problème majeur.

La ministre Glatigny comprend les problématiques de livraison et les conséquences en termes d'organisation et de planification de la vaccination, mais souhaite revenir sur le dossier des fonctions critiques et demande d'évoquer le domaine particulier de l'enseignement spécialisé.

La ministre Linard appuie le commentaire de sa collègue la ministre Glatigny quant au fait de pouvoir prendre en considération l'enseignement spécialisé ; elle demande que, entre les membres de la CIM, dans les travaux futurs, l'on puisse au moins se pencher sur la question.

Le Ministre Maron rappelle qu'il faut arrêter de s'avancer à nouveau sur la problématique des fonctions prioritaires vu les retards de livraison et les incertitudes dans les semaines à venir : il est trop tôt pour ouvrir à nouveau le débat.

Le Ministre Beke rappelle également sa position concernant les fonctions essentielles ; si tant est que cette discussion devrait s'ouvrir à nouveau, il rappelle sa demande de pouvoir également intégrer le personnel enseignant dans les fonctions critiques.

Le Ministre Maron précise qu'il faut être clair et dire qu'il y a effectivement des incertitudes concernant les livraisons de vaccins AstraZeneca et Moderna : clarté donc non seulement vis à vis de la population mais également vis à vis des directions d'hôpitaux, des médecins généralistes etc. Il faudra préciser aussi pourquoi cette instabilité dans les livraisons va impacter l'organisation et la planification de la vaccination.

La Ministre Morreale, se référant au tableau montré par Mr Ramaekers, demande de modifier quelque peu ce dernier (dans lequel les institutions collectives seraient vaccinées *après* les hôpitaux). Dans la stratégie fixée en novembre, il a bien été convenu de démarrer les hôpitaux et l'on ne peut donc pas mettre les hôpitaux avant les institutions collectives spécialisées : il faut les mettre sur le même pied. Elle rappelle également qu'il a fallu modifier la stratégie précédemment arrêtée (pas de vaccins différents dans la même institution) et que, dans ce cadre, les institutions seront face à de gros problèmes d'organisation.

Le ministre Beke rappelle que les incertitudes concernant la livraison des vaccins Moderna et AstraZeneca vont poser des problèmes non seulement opérationnels mais aussi politiques.

D'abord, concernant la vaccination des personnes de 65 ans et plus, l'ambition était de pouvoir démarrer au mois de mars : il apparaît que l'exercice ne pourrait débuter qu'au mois d'avril. Il faut absolument disposer d'une actualisation du timing des livraisons.

Concernant les 4,4 millions de doses Pfizer qui seraient disponibles, sachant que c'est la seule entreprise qui démontre une certaine stabilité en termes de livraison, il demande si l'on a une vue du timing de la disponibilité de ces doses.

Concernant AstraZeneca, il dit avoir reçu un certain nombre de signaux provenant des médecins en chef qui refuseraient d'être vaccinés, ce qui pourrait poser un gros problème.

Enfin concernant la problématique des détenus de plus de 65 ans dans les prisons (un directeur d'une institution pénitentiaire ayant affirmé que les détenus de cet âge seraient vaccinés) et la demande de pouvoir les vacciner en priorité, il faut donc faire attention aux messages que l'on enverrait pour ne pas créer des attentes non rencontrées.

Il s'inquiète sur le fait que les plus de 65 ans ne pourraient être vaccinés qu'en avril , la population sachant que cette prochaine étape est cruciale si l'on souhaite, à l'avenir, donner une perspective, y compris pour jeunes. Si l'on ne peut commencer qu'en avril et non en mars, un manque de confiance risque de s'installer. Cela doit être clarifié et dès que possible.

Le Ministre Beke estime que cela pourrait être un problème en Flandre : outre un taux de vaccination plus élevé, il y a beaucoup plus de membres du personnel des maisons de repos qui sont vaccinés, de sorte que nous avons beaucoup moins de possibilités de pouvoir déployer le surplus dans les hôpitaux.

Dirk Ramaekers précise que le planning est en effet différent suivant les régions du pays. Concernant le calendrier pour la Flandre, il précise qu'une réunion aura lieu ce jour encore concernant les projections pour les semaines à venir.

Concernant le vaccin AstraZeneca, les médecins généralistes vont s'exprimer sur les éléments « Evidence based », éléments qui seront vraisemblablement identiques aux conclusions du Conseil supérieur de la santé.

Concernant les médecins en chef, une rencontre de clarification a lieu ce soir.

Enfin concernant les livraisons pour le 2e trimestre ,il rappelle les incertitudes qui pèsent également sur le vaccin Johnson et Johnson, ce dossier devant passer d'ici le mois d'avril par l'EMA. Si, de leur côté, il y avait également des problèmes en termes de livraison, cela nous poserait également un problème majeur.

Le ministre Beke conclut le point en précisant qu'il importe de pouvoir disposer au plus vite du schéma relatif aux livraisons de vaccins dans les meilleurs délais.

CONCLUSION ET DECISION

3. Les membres de la CIM de pouvoir disposer au plus vite du schéma relatif aux livraisons de vaccins.

1.3. Retour du Comité de concertation et rôle éventuel pour la CIM

Le ministre Vandembroucke précise que lors de la prochaine réunion du comité de concertation, les membres se pencheront de manière prioritaire sur la stratégie de vaccination, en corrélation avec des perspectives éventuelles d'assouplissement des mesures.

Il précise également que les acteurs du comité de concertation se sont engagés à voir apparaître l'obligation de test dans les textes juridiques respectifs des régions et des communautés et que le non-respect de l'obligation de se faire tester pourra alors être suivi de sanctions. Il rappelle que 40% des personnes qui proviennent d'une zone rouge ne se font pas tester et que, dès lors, si nous ne serions pas en capacité de pouvoir les sanctionner, cela ne pourrait pas être compris du grand public. Il précise enfin que pour lui, il n'est pas question d'envisager un quelconque assouplissement de mesures si l'on ne peut pas sanctionner les personnes qui refusent de se faire tester. De plus, dans le cadre d'une optique de prévention, il faut quand même pouvoir envisager à un moment donné un élément de sanctions.

Le ministre Maron précise qu'au sein de la Région bruxelloise, des modifications réglementaires substantielles ont été apportées et précise que les ordonnances prises le sont dans le cadre de sa compétence de prévention.

Il ne peut accepter le principe selon lequel des données seraient transférées directement à la police sans passer par l'Inspecteur d'hygiène régional. Il estime également que la mesure qui a été précisée par le ministre Vandembroucke sera probablement frappée du sceau de l'illégalité, relativement entre autres aux problèmes relatifs à la protection des données.

Il rappelle enfin qu'au niveau du comité de concertation (dont la prochaine réunion se tiendra le 26 février), un engagement a été pris à ce niveau : si la perspective de pouvoir appliquer des sanctions n'est pas concrétisée, il estime que le débat relatif à toute mesure d'assouplissement n'a pas lieu d'être.

La ministre Linard demande que pour la prochaine préparatoire, une évaluation soit faite des mesures prises pour les jeunes, entre autres sur les moins de 13 ans, concernant la dangerosité (ou non) des activités extra scolaires des jeunes, relativement à l'inquiétude que l'on a concernant les variants.

Concernant la problématique de la santé mentale, elle rappelle les signaux d'alarme des psychiatres, des psychologues en termes de nombre croissant de suicides. Elle ne peut pas comprendre que l'on parle d'un blocage d'une quelconque mesure d'assouplissement.

La Ministre Glatigny rappelle l'objectif commun de ne jamais devoir trier les patients qui arrivent dans les hôpitaux afin de pouvoir soigner tout le monde malgré la pression sur les soins intensifs ; cependant, ce que l'on constate, c'est que l'on commence à trier les enfants dans les unités de soins psychiatriques (trop de pression pour la demande d'aide dans un cadre de problèmes de santé mentale). Un véritable « shift » doit commencer à s'opérer sur la santé mentale des jeunes. Enfin, elle plaide également pour une évaluation des mesures qui ont été prises pour l'extra-scolaire.

La ministre Morreale comprend le souci de son collègue le ministre Vandembroucke de pouvoir faire office de « rempart » contre toute possibilité de mesures d'assouplissements ; elle rappelle néanmoins les mesures d'assouplissements qui ont conduit à la deuxième vague. Il faudra assumer la responsabilité politique d'avoir assoupli trop tôt, avec la conséquence d'une situation de pression maximale à l'heure actuelle.

Elle ne peut accepter le fait que l'on puisse penser que les entités fédérées agissent comme un état « policier » ; Elle rappelle également qu'au sein de la législation de la Région wallonne est inscrite l'obligation de testing. D'autre part, elle mentionne que la Région wallonne investit des sommes très importantes (plus de 500 personnes relativement au respect des mesures de quarantaine et d'isolement) et elle considère qu'il serait inéquitable à la fois de parler d'une accélération de mesures visant à un contrôle accru de respect de quarantaine et d'autre part accepter des mesures d'assouplissements. Elle plaide donc pour une planification de déconfinement progressif, sans assouplir les mesures trop rapidement.

Le Ministre Beke n'est pas d'accord avec le fait que ce soient les Régions qui demandent des assouplissements ; dans l'enseignement primaire, la communauté flamande a réduit, pour les enfants, le nombre de contacts pour les loisirs. De plus, ici en tant que ministres de la santé, a été décidé que l'isolement passerait de 7 à 10 jours.

Il rappelle que le décret en Flandre a été adapté afin de fournir un cadre juridique pour la quarantaine et l'isolement.

Il fait part également de son mécontentement sur la manière dont seraient traitées certaines personnes de la communauté flamande lors des réunions de l'inter cabinets fédéral, surtout lorsqu'il s'agit de questions sur la possibilité ou non de continuer à échanger des données dans le cadre de l'accord de coopération. C'est un élément à clarifier.

Concernant l'évolution de la recherche des contacts, il rappelle que cette recherche est basée sur la confiance : on demande aux gens les éventuelles personnes qu'ils ont côtoyé et de transmettre l'information ; cela a des conséquences, étant donné que ces personnes seront en quarantaine (cela

signifie pour beaucoup moins de revenus). Si la prochaine étape est une étape répressive, la recherche de contacts ne fonctionnera plus, par manque de confiance.

Il demande de prendre en considération la contribution des régions en matière de décrets et ordonnances passés récemment et que l'impact de ces textes légaux soit apprécié.

Ri De Ridder précise qu'en aucun cas, le fédéral a été dédaigneux envers l'un ou l'autre des représentants des communautés. Ce jeudi 11 février, une réunion de nature juridique est organisée, sur les contours légaux pris dans les diverses entités sur la problématique des personnes qui ne se soumettent pas à un test dès lors qu'ils reviennent d'une zone rouge ou qui ne sont pas captés par le système de recherche de contacts.

Pour le ministre Vandembroucke, il s'agit de dizaines de milliers de personnes qui, aux yeux du public, quand ils reviennent, se moquent du gouvernement et de toute l'opinion publique en disant qu'ils ne se feront pas tester, car pas de sanctions de toute façon ; ceci est bien pire pour la base de soutien que le fait de devoir signifier à quelqu'un qu'il doit aller se faire tester ou d'être mis en quarantaine.

Le Ministre Maron demande que l'on continue à travailler, en toute sérénité, au sein des groupes de travail. Chacun essaye, y compris les régions et les communautés de travailler de manière constructive pour avancer. Le climat de confiance qui s'est construit ces derniers mois au sein de la CIM doit être préservée.

Il rappelle aussi l'importance de la sécurité juridique de toutes les mesures prises.

Il estime que chacun doit aussi entendre les limites de chacun ; il rappelle aussi l'engagement budgétaire du nombre de personnes qui sont engagées sur le terrain pour faire respecter les mesures.

Il met en garde également sur les amendes automatiques, le risque étant que beaucoup de personnes ne rempliront plus les PLF.

Enfin, concernant les conclusions du Codeco, telles que rapportées par son collègue le Ministre Vandembroucke, il s'autorise à en avoir une lecture différente.

CONCLUSION ET DECISIONS

4. Les membres de la CIM décident de laisser travailler le groupe de travail juridique sur l'examen des contours juridiques des textes légaux relatifs à l'obligation de testing, du respect de la quarantaine et de l'isolement.

2. Rapports de réunion de la CIM - Approbation par mail

Les rapports des 3 et 6 février 2021 seront approuvés par voie électronique.

3. Divers

Pas de divers.

4. Communication

5. Le projet de communiqué de presse sera adapté : un nouveau texte devra circuler pour approbation avant 12H00.

5. Prochaine réunion : 17 février 2021 (à confirmer)